



PROTOCOLE DU 2 MARS 2022

LES BUREAUX NATIONAUX, LE 3 AVRIL 2023

TRIPLEMENT ITN X3

C EST PARTI !

Ce jour, le bloc syndical a été
reçu à la Drcpn
concernant les modalités
du triplement de l'ITN.

Le cadencement et le triplement
sont actés

dès le 1er juillet 2023.

Néanmoins nous revendiquons le
doublement des montants actuels
dès le 1er juillet 2023.

Le BLOC saisit le Ministre.

Indemnité spécifique pour travail de nuit (ITN)

L'indemnité spécifique pour travail de nuit (ITN) versée aux personnels de la police nationale travaillant de nuit, au sens de l'article 15 de l'arrêté portant organisation du temps de travail dans la police nationale (APORTT), a été instituée par le décret n° 2020-1782 du 30 décembre 2020 et a été inscrite dans les travaux en compte les conditions particulières inhérentes au travail de nuit et à maintenir son attractivité.

Le protocole de mars 2022 prévoit de poursuivre cet effort en renforçant la valorisation du travail de nuit au regard de ses particularités et en tenant compte de la montée en puissance des cycles de travail en mission et 12h08.

Il est ainsi prévu un triplement progressif des montants forfaitaires de l'indemnité ainsi que de la majoration « coût de nuit ».

Ci-dessous le tableau résumant les montants proposés par le BLOC dans le cadre de la loi.

	Montant actuel	Montant au 1 ^{er} juillet 2023	Montant au 1 ^{er} juillet 2024	Montant au 1 ^{er} juillet 2027
Pour une amplitude horaire inférieure à 8 heures	15 €	25 €	30 €	45 €
Pour une amplitude horaire entre 8 heures et 12 heures	25 €	50 €	60 €	100 €
Pour une amplitude horaire supérieure à 12 heures	50 €	100 €	120 €	180 €
Majoration « coût de nuit »	40 €	70 €	100 €	130 €

Le coût annuel de cette revalorisation représente une dépense supplémentaire de 11,03 M€ en année pleine pour le programme 170 de la police nationale. Sur la période 2023-2027, le surcoût de la mesure est estimé à 27,58 M€ HCAS.

Après avoir obtenu en 2020 une légitime reconnaissance
pour nos collègues Nuiteux avec la création de l'ITN.

C'est aujourd'hui une nouvelle revendication du Bloc syndical
qui est inscrite dans le marbre.

POUR LE BLOC PAS DE BLABLA...
DES ACTES !